

Mme C/
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET

D/96/001 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DES PREFETS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU La Loi Fondamentale ;
- VU Le Décret n°073/PRG/SGG du 18 Août 1994 portant restructuration du Gouvernement ;
- VU Le Décret n°078/PRG/SGG du 23 Août 1994 portant composition partielle du Gouvernement complété par le Décret D/94/079/PRG/SGG du 26 Août 1994.
- VU La Loi n°027/CTRN du 18 Août 1994 portant création des Régions Administratives en République de Guinée.

DECRETE

Article Premier : Sont nommés dans les fonctions de Préfet les Messieurs dont les noms suivent :

1. A Beyla : Monsieur Cécé Balamou Commandant de la Gendarmerie Nationale maintenu à son poste.
2. A Boffa : Monsieur Ibrahima Babady Youla, Administrateur Civil, maintenu à son poste.

3. A Boké : Monsieur René Bayo Kamano, Commissaire de Police précédemment Préfet de Dabola.
4. A Dabola : Monsieur Abdoulaye Diouma Diallo, Inspecteur des Services Financiers et Comptables, précédemment Préfet de Labé.
5. A Coyah : Monsieur Sory Dioubaté, précédemment Préfet à Dubreka.
6. A Dalaba : Monsieur Alpha Ousmane Diallo, précédemment Préfet à Lélouma.
7. A Dinguiraye : Monsieur Bakary Camara, maintenu à son poste.
8. A Dubreka : Monsieur Abdoul Karim Bah, en service à la Direction Nationale de l'Administration du territoire au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.
9. A Faranah : Monsieur Aly Kaba, Professeur maintenu à son poste.
10. A Forecariah : Monsieur Mounir Camara, Magistrat maintenu à son poste.
11. A Fria : Monsieur Douokoro Guilavogui, Inspecteur des Services Financiers et Comptables maintenu à son poste.
12. A Gaoual : Monsieur Hassane Sanoussy, Administrateur Civil, précédemment Secrétaire Général Chargé de l'Administration à Mamou.
13. A Guéckedou : Monsieur Samba Fraterna Barry, Administrateur Civil, précédemment Préfet de Téliélé.
14. A Kankan : Monsieur Dansa Kanté, Professeur, précédemment Préfet de Koundara.
15. A Kerouané : Monsieur Charles André Haba, précédemment Préfet à Kouroussa.
16. Kindia : Monsieur Abou Chéri Camara, Administrateur Civil, maintenu à son poste.

17. Kissidougou : Monsieur Alain Kognon Camara, Ingénieur Agronome, maintenu à son poste.
18. A Koubia : Monsieur Amara Laye Kourouma, précédemment Secrétaire Général Chargé des Collectivités Décentralisées à Beyla.
19. A Koundara : Monsieur Michel Guéli Kourouma, Administrateur Civil Ex-Maire de N'Zérékoré.
20. A Kouroussa : Monsieur Amadou Barry, Professeur, précédemment Préfet de Gaoual.
21. A Labé : Monsieur Thierno Hassan Diallo, Inspecteur des Services Financiers et Comptables, précédemment Préfet de Dalaba.
22. A Lélouma : Monsieur Moussa Traoré, Magistrat, précédemment Secrétaire Général Chargé des Affaires Administratives à Boffa.
23. A Lola : Monsieur Alpha Amadou Barry, maintenu à son poste.
24. A Macenta : Capitaine Favre Armand, maintenu à son poste.
25. A Mali : Monsieur Mamadouba Camara, Inspecteur des Services Financiers et Comptables, précédemment Préfet à Coyah.
26. A Mamou : Monsieur Oumar Boiro, précédemment Chef de Cabinet au Gouvernorat de Boké.
27. A Mandiana : Monsieur Amadou Nounké Diallo, Ingénieur Chimiste, maintenu à son poste.
28. A N'Zérékoré : Monsieur Mamadou Camara, Administrateur Civil, maintenu à son poste.
29. A Pita : Monsieur Souleymane Marga Baldé, Professeur, maintenu à son poste.
30. A Siguiri : Monsieur Ansoumane Kandé, Administrateur Civil, précédemment Secrétaire Général Chargé des Affaires Administratives à Kindia.

31. A Téliélé : Monsieur Isaac Doubouya, précédemment Préfet de Mali..
32. A Tougué : Monsieur Baba Souaré, Ingénieur Agronome, précédemment Préfet de Siguiri.
33. A Yomou : Monsieur Saliou Camara, Administrateur Civil, maintenu à son poste.

Article 2 : Le Présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

05 JAN. 1996
Conakry, le 1996



GENERAL LANSANA CONTE